

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

REGION ILE DE FRANCE et OUTRE MER

DECLARATION LIMINAIRE AU CTPIR DU 28 MAI 2010

Une fois de plus, le CTP convoqué ce jour relève d'une caricature de dialogue social du fait de la réduction des sujets abordés (alors qu'il y avait d'autres demandes), et de sa limitation à une demi-journée.

Convoquer les personnels d'Outre Mer sur un temps aussi court relève d'un manque de considération de ceux-ci et de la politique générale appliquée à ces départements.

En outre, vous avez uniquement mis à l'ordre du jour la question de la formation, alors, qu'à deux reprises, nous vous avons demandé d'y adjoindre toutes les questions liées à la restructuration :

- Problèmes financiers et leurs incidences sur les fonctions tant support qu'éducative
- Problèmes administratifs et leurs conséquences pédagogiques dans les départements IDF et d'OM.
- Problèmes de gestion des Ressources Humaines (fermetures de poste et absence de concertation des différents niveaux hiérarchiques pour les modalités des redéploiements)

Vous nous avez juste indiqué, oralement, que la fonction support et l'UGECO pourraient être abordés dans les questions diverses.

Nous vous rappelons que lorsqu'une majorité de représentants du personnel demande la convocation d'un CTP ou l'ajout d'un point à l'ordre du jour vous vous devez, en tant que président de ce CTP, d'y répondre favorablement.

Aujourd'hui, nous souhaitons un engagement de votre part alors le SNPES -PJJ/FSU qui dispose de 6 sièges sur 10 à ce CTP, réitère officiellement cette demande.

De ce fait, nous exigeons, comme vous vous y étiez engagé en décembre dernier, qu'un CTPIR traitant des conséquences de la restructuration soit programmé rapidement.

Par ailleurs, nous vous demandons de revoir l'ordre de discussion des différents sujets qui seront abordés aujourd'hui :

► En premier lieu il nous paraît essentiel de vous questionner et d'échanger autour de la fonction support en IDF/OM et des conséquences de l'existence de l'UGECO, plateforme mise en place récemment et qui pose déjà d'énormes problèmes.

En effet, la mise en place des plateformes ministérielle de gestion est un cuisant échec :

- Suppression de nombreux personnels administratifs qui entraînent un accroissement de la charge de travail
- Difficultés de gestion des plateformes financières en Ile de France/OM (plateformes inopérantes et alourdissement des tâches). Citons en exemple la situation alarmante des personnels de l'UGECO qui demandent audience au Directeur de la PJJ pour l'alerter sur la dégradation de leur condition de travail. Ces personnels vous ont d'ailleurs adressé un courrier en ce sens.
- Les conséquences sur les services d'hébergement, de milieu ouvert, et d'insertion sont palpables : fermeture de compte de nombreux fournisseur en outre-mer, de plus en plus de fournisseurs refusent des commandes par mandats administratifs à cause d'impayés qui continuent de s'accumuler.
- Les conséquences sur les prises en charge des jeunes placés sont désastreuses : les besoins alimentaires sont à peine assurés. La régie vient pallier ce déficit et de ce fait est de plus en plus détournée de sa fonction première, ce qui ne manquera pas à terme de poser des problèmes aux régisseurs.
- De nombreuses associations et des SAH ne sont pas payées avec comme corollaire un risque de fermeture.
- Les familles d'accueil notamment aux Antilles ont été payées avec plus de trois mois de retard.
- Le non paiement depuis septembre/octobre 2009 des frais de déplacement des personnels.
- De nombreux intervenants extérieurs dans le cadre de la formation dispensée par les PTF ne sont toujours pas payés depuis novembre 2009 et refusent par conséquent de reconduire leurs interventions.

- Les débuts catastrophiques de la mise en place de « chorus » ne font qu'accentuer les difficultés.

► En second lieu, nous voulons aborder la mise en place de vigiles dans les hébergements :

Ce projet signifierait dans les pratiques éducatives : plus de violence, plus de contraintes, plus de contention, plus de maltraitance et une mise en danger pour les personnels et les jeunes. Il signifie aussi, de la part de la direction de la PJJ, un immense mépris de la qualification et des savoirs faire des personnels. L'équipe du CPI de Pantin s'est prononcé à la quasi unanimité contre cette "expérimentation". Vous voulez obliger ces personnels, s'ils n'adhèrent pas au projet, à être missionné sur d'autres services. Cette pratique est inqualifiable, pour ne pas dire inhumaine.

Le Directeur territorial de la Seine St Denis a dévoilé sans retenue ni scrupule aux personnels et aux organisations syndicales les finalités de cette expérimentation : fermer à terme tous les foyers éducatifs à la PJJ pour ouvrir à leur place des CEF. Grâce à l'application d'un cahier des charges que vous êtes en train de concocter, instituant la contrainte et la contention, sur le principe de la "tolérance zéro", vous supposez que la présence des vigiles permettra d'imposer aux jeunes placés la soumission au règlement et aux adultes. Les vigiles seront là pour faire appliquer le règlement en cas de réactions "incontrôlées" des jeunes et pour empêcher les fugues.

Vous nous expliquer que cette "expérimentation" sera évaluée.

Selon quels critères ?

Comme d'habitude, comme vous l'avez fait pour le CEF de Savigny, si les résultats et les conséquences de cette dernière construction "pseudo-pédagogique" sont désastreux, vous pratiquerez une nouvelle fois l'omerta et la dénégation.

D'autre part, vous avez supprimé la quasi-totalité des services d'Hébergement diversifié et de nombreux foyers de la région parisienne. Pour exercer nos missions éducatives nous avons besoin de places d'accueil et d'hébergement : dans des foyers éducatifs, dans des lieux de vie, dans des familles d'accueil, en FJT, en studio mais pas dans des lieux de contention, antichambres des maison d'arrêt et générateurs de violences institutionnelles pour les jeunes et les personnels.

► Enfin, vous ne serez pas étonnés si nous souhaitons vous interpeller une nouvelle fois sur la formation obligatoire et sur votre décision unilatérale, sans concertation et en menaçant les personnels, d'organiser de nouvelles sessions.

Le compte-rendu de l'analyse des besoins révèle un réel intérêt des agents à accéder à des formations ayant trait aux nouvelles modifications législatives et à leurs incidences sur les pratiques professionnelles.

Cette demande arrive en seconde position après les sciences humaines et prouve, à l'encontre du discours porté par l'administration, qu'il est inutile de forcer les personnels à se former. L'appropriation des nouvelles missions et de leurs corollaires effectuée par injonction ne peut que favoriser les résistances et bloquer tout rapport au savoir. Le propre d'une instance de formation est de tenir compte de la demande des agents, de l'analyser et de la retraduire en contenus et en modalités pédagogiques.

Le caractère obligatoire du PAM annule cette démarche, instrumentalise les instances de formation et pervertit leur contenu et leur fonction. Nous vous rappelons que 11 stages de la formation continue ont du être annulés du fait de cette mise en œuvre extrêmement lourde, consommatrice de moyens humains et financiers (environ 35000 euros).

L'adhésion à une démarche de formation, elle ne s'impose pas. Vous refusez d'entendre, qu'au-delà du contenu de ces formations, les personnels ne veulent pas être infantilisés par leur caractère obligatoire.

Vous refusez d'entendre le mécontentement exprimé par une grande majorité des professionnels à l'occasion de la mise en place du PAM. Les menaces de retrait de salaires contre les personnels refusant la formation obligatoire est un aveu de l'échec de vos méthodes.

La formation continue doit rester un choix sinon elle devient une entreprise de formatage. Il est de la responsabilité de l'administration à travers tous ses échelons hiérarchiques de créer les conditions optimales pour que les personnels puissent se former.